



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 14 mai à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 7 mai 2025 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 30
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean- Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Christine SALMON, Michel GENNEVIEVE a donné pouvoir à Marie-Josèphe LESENECHAL, Joël LEVERT a donné pouvoir à Annick SOLIER, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Christian VENGEONS a donné pouvoir à Jérémie DESGUEE, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Jean BRIARD.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Pierre DEWASNE, Yvonne LE GAC, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

MOTION 20250514-1 : AG_SOUTIEN AUX ELEVEURS TOUCHES PAR LA TUBERCULOSE BOVINE

La tuberculose bovine est une maladie infectieuse pouvant affecter l'homme (appartenant donc à la catégorie des zoonoses) touchant principalement les élevages domestiques bovins.

Transmissible par voie respiratoire et digestive, elle touche également la faune sauvage présente dans nos campagnes (principalement les blaireaux, mais aussi les sangliers ou les cervidés) multipliant ainsi les vecteurs d'infection et les risques de propagation.

Si l'infection de cheptels par la tuberculose bovine n'est pas récente, le développement anormal du nombre de troupeaux touchés ces dernières années est préoccupant. La tuberculose est une maladie nationalement reconnue et règlementée, ainsi la compétence exclusive de l'Etat s'applique tant sur le champ sanitaire que financier. Son éradication se traduit directement par l'abattage total du cheptel. Ainsi, pour un seul bovin détecté comme positif à la tuberculose, plusieurs centaines de têtes peuvent être abattues.

Face à cette situation alarmante, il est impératif d'agir avec solidarité et détermination.

La Communauté de communes Pré-Bocage Intercom souhaite témoigner publiquement son soutien sans réserve aux exploitants agricoles de son territoire et ceux limitrophes, confrontés à cette crise sanitaire majeure. Bien qu'aucune exploitation ne soit, à ce jour touchée, nous sommes solidaires des actions des territoires voisins.

Les élus de la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom tiennent à saluer leur courage, leur dignité et leur résilience, malgré les épreuves qu'ils traversent.

L'impact de cette crise ne se mesure pas uniquement en pertes économiques : il touche à l'identité même de nos campagnes, à la transmission de savoir-faire et à l'équilibre de toute une filière.

La tuberculose bovine entraîne des pertes de production, la destruction d'un patrimoine génétique constitué au fil du temps, des coûts vétérinaires élevés et des restrictions commerciales qui mettent en péril la viabilité des exploitations touchées.

Les éleveurs sont souvent confrontés à des niveaux de stress et d'anxiété élevés en raison des conséquences de la maladie sur leur activité. Le soutien psychologique est essentiel pour les aider à traverser cette période difficile.

La sensibilisation et l'éducation sur les pratiques de prévention sont cruciales pour éviter la propagation de la maladie et protéger la santé des animaux et des éleveurs.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE DEMANDER** à l'Etat de s'engager à appliquer avec discernement des protocoles d'abattage adaptés, tenant compte de la réalité et de la diversité du territoire et des exploitations, basés sur le principe de non-abattage des animaux sains.
- **DE DEMANDER** à l'Etat de s'assurer d'une prise en charge financière des coûts directs et induits par l'abattage et l'application du protocole sanitaire et de trouver un dispositif afin qu'elle ne soit pas soumise à fiscalité.
- **DE DEMANDER** l'affectation de moyens réels et le déploiement d'actions coordonnées en direction des vecteurs d'infection, telle que la faune sauvage etc...qui font jusqu'à présent l'objet de mesures incomplètes.
- **DE CONSIDERER** comme une nécessité absolue l'engagement de moyens supplémentaires de recherche sur la maladie de la tuberculose bovine.
- **DE PROPOSER** la création d'une caisse de péréquation alimentée par tous les acteurs des filières laitière et bovine, dédiée à la lutte contre la tuberculose bovine, qui aurait pour objectif de financer la recherche sur la maladie, de soutenir l'indemnisation des éleveurs touchés par l'abattage de leurs troupeaux, et de mettre en place des mesures de prévention adaptées. Cette caisse permettrait de garantir une prise en charge équitable des coûts liés à l'épidémie, en répartissant les charges entre les acteurs publics et privés, et en offrant un soutien financier stable aux agriculteurs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20250514-20250514-1_DEL-DE
Date de télétransmission : 22/05/2025
Date de réception préfecture : 22/05/2025